



Autorisation provisoire de sejour pour etudiant avec master 2

Par **akkenaton**, le **06/05/2011** à **04:56**

Bonjour>
Voila je suis en Master 2 et souhaiterais faire une demande d'autorisation provisoire de sejour ; pour information cette derniere permet a l etudiant etranger avec un niveau bac+5 de pouvoir beneficier d une premiere experience professionnelle de 6 mois apres etre diplome; de plus amples informations sont disponibles sur cette page du gouvernement:
<http://vosdroits.service-public.fr/F17319.xhtml>
Mais justement,c est a ce niveau que j ai une interrogation car le texte indique que cette autorisation est pour :>
dans mon cas, j ai justement deja une experience professionnelle de plus de 5 ans en Angleterre ; du coup je me demande si le texte fait reference a UNE TOUTE PREMIERE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE TOUT COURT ou alors si le texte parle d une TOUTE PREMIERE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SUR LE TERRITOIRE FRANCAIS.
En vous remerciant de votre retour,
cordialement votre

Par **dibalxy**, le **10/05/2011** à **13:53**

Bonjour,
je pense que c'est pour une 1ere expérience professionnelle sur le t ritoire Fran ais. (car t'es en France et tu fais tes  tudes ici).
j'ai un ami qui avait travailler 5 mois   tps plein, et 4 mois avant l'expiration de son titre  tudiant avait demander un aps et c passer sans probl me.
pendant la demande d'aps, on ne te demandera pas de justifier que t'as pas d'exp rience.

Par **dibalxy**, le **10/05/2011** à **14:06**

Sa situation exact:rnil à valider une licence pro. l'année d'après il s'est inscrit en M1 juste pour renouveler sa carte. une fois le renouvellement obtenu, il a travailler dans son domaine d'étude en faisant de l'intérim (presque 5 mois d'intérim à tps plein sans dépasser les 964 heures).rn4 mois av l'expiration de la carte, il demande (avec sa licence pro) l'APS de 9 mois renouvelable 1 fois (pour les étudiant gabonais ki ont valider une licence pro)rnson plan était d'avoir 4 mois d'expérience avec la carte étudiante et au mois 8 mois avec l'APS afin d'avoir une expérience total de 12 mois. c'qui lui permettra de se faire embaucher et de négocier sa paye à 1 fois et demi le smic. et son plan à plustot bien marcher car il a eu un avis favorable pour une carte salarié.